

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026.

Le sept septembre de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ, maire.

Date de convocation : le 24 août 2026, dûment affichée.

Présents : Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ, Monsieur Daniel ROGER, Madame Sandrine GUILLONNEAU, Monsieur Jean-Michel CHALON (a reçu pouvoir de Madame Aurélie BLANC), Madame Agnès MINIER, Madame Lydie GAILLARD, Madame Angélique TOUCHARD, Monsieur Michel PFISTER, Madame Dominique SALAUN, Monsieur Alain HIRON, Monsieur Joseph PAGE, Monsieur Geoffroy ONDET, Monsieur Jérôme LECOSSIER (à partir de 19h50).

Absents excusés : Madame Jennifer LAISEMENT, Madame Aurélie BLANC (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CHALON).

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; présents : 13 ; votants : 14.
Vote(s) pour : 14 ; Vote(s) contre : 0 ; Abstention(s) : 0.

Après avoir fait circuler la feuille de présence et s'être assurée que les conseillers aient reçu l'ordre du jour, Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ, maire, déclare la séance de conseil municipal ouverte à 19h30.

Monsieur Alain HIRON est désigné secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents valident le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2026.

1) Logements – signature de la convention intercommunale d'attributions avec la CATV.

L'ensemble des acteurs du logement (communes, CATV, Etat, Conseil départemental, organismes Hlm, associations) a travaillé ces derniers mois à définir des règles communautaires d'accompagnement des demandeurs de logements sociaux et d'attribution des logements. Ces préconisations ont été rassemblées au sein d'un document : « la convention intercommunale du logement ». Elles ont été approuvées lors de la conférence intercommunale du logement le 21 octobre 2025, puis par le conseil communautaire le 15 décembre 2025.

En tant que commune disposant de logements locatifs sociaux sur son territoire, Saint Amand Longpré est partie-prenante de la convention intercommunale du logement. La signature du document aura lieu le 15 octobre 2026 à l'occasion du conseil des maires.

Monsieur Daniel ROGER présente plusieurs éléments de ce dossier. Le parc actuel de logements n'est pas toujours adapté à la demande (la taille des logements versus la situation des familles par exemple). 56% des occupants actuels sont des chômeurs avec des revenus inférieurs à 7.450 €/an. Concernant les informations relatives à Saint-Amand-Longpré, on dispose de 82 logements sociaux sur les 600 logements de la commune. Sur la totalité de ces logements 86% sont des résidences principales, 14% des résidences secondaires. 65 logements sont actuellement vacants pour différentes raisons (habitabilité ou autres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide de valider la signature de la convention intercommunale d'attributions avec la CATV**

2) Action sociale – solidarité en faveur des Communes sinistrées par les incendies.

A l'heure où des feux d'une intensité exceptionnelle sévissent dans plusieurs départements, notamment en Gironde, l'Association des Maires de France (AMF) ouvre un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées.

Les collectivités sont appelées à faire des dons qui seront alloués aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements, et leur mission d'assistance aux populations.

Ce fonds s'inscrit dans la continuité du travail sur les risques et crises conduit par l'AMF depuis 2022, qui accompagne les communes dans la prévention, la gestion des risques, et dans la remise en état des communes après ces événements majeurs. Ce fonds d'urgence au service des communes sinistrées a vocation à être pérennisé.

Le conseil municipal s'exprime en faveur de ce don (notre commune peut également être affectée par des phénomènes similaires) mais rappelle que les conditions doivent être encadrées et transparentes. L'AMF en charge de la récupération et de la répartition de ce don devra fournir toutes les informations liées à l'usage qu'il en sera fait. Cette transparence conditionnera une éventuelle reconduite de ce don dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide d'allouer un budget spécial, équivalent à 1€ par habitant, pour alimenter ce don en faveur des commune sinistrées.**
- **De préparer une communication spécifique pour expliquer ce don aux habitants.**

3) Ressources humaines – Nomination secrétaire générale de mairie.

A compter du 14 septembre prochain, la Commune de Saint Amand Longpré accueillera Madame Béatrice Berthommier en tant que secrétaire générale de mairie en remplacement de Monsieur Joffrey Boyer qui a quitté ses fonctions le 31 août.

Dans ce cadre, la Commune de Mondoubleau, d'où vient Madame Berthommier, et la Commune de Saint Amand Longpré se sont entendues pour conclure une convention de mise à disposition pour la période du 17 au 28 août 2026. Cette mise à disposition a permis de disposer d'une période de « tuilage » entre les deux agents pour faire le passage d'information des dossiers principaux.

Afin de remercier Monsieur Joffrey Boyer pour ses 20 années passées au service de notre commune et de présenter Madame Béatrice Berthommier aux habitants, une cérémonie sera organisée le 1^{er} octobre à la salle des fêtes. Chacun et chacune est invité à assister à cette cérémonie pour laquelle une annonce sera fait via la page Facebook de la commune.

4) Délégation de signature - communication sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2122-22.
- Vu la délibération n° 2026_05_03 du 7 avril 2026 portant « Assemblée - délégations de compétences du conseil municipal au Maire. »

Les conseillers municipaux prennent connaissance des décisions prises depuis le début du mois de juillet et août 2026 :

- **Décision n°2026_14 du 3 juillet 2026** portant « Urbanisme – renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section A n°678 et A n°1266. » Cette décision a permis de renoncer au droit de préemption communal lors de la vente de ces parcelles.

- **Décision n°2026_15 du 9 juillet 2026** portant « Urbanisme – renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section A n°1424 et A n°1431. » Cette décision a permis de renoncer au droit de préemption communal lors de la vente de ces parcelles.
- **Décision n°2026_16 du 6 août 2026** portant « Urbanisme – renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section ZN n°107. » Cette décision a permis de renoncer au droit de préemption communal lors de la vente de cette parcelle.

5) Compte rendu des Commissions communales.

Commission communication.

Monsieur Chalon informe le conseil municipal sur plusieurs sujets :

La commande du nouveau panneau d'affichage électronique a été passée et que celui-ci sera installé courant octobre en remplacement de l'actuel. La qualité d'image sera fortement améliorée ce qui permettra de visualiser directement les affiches et images des différents événements.

Situation du site internet de la commune : ce dernier utilise une interface qui n'est plus maintenue et doit être remplacé rapidement pour basculer sur une nouvelle plateforme qui nécessitera une formation de 2 jours. Afin de confirmer ce basculement ou l'implémentation d'un nouveau site, une réunion de la commission communication va être convoquée au plus tôt.

Bulletin municipal : au vu de la charge à venir des imprimeurs, les articles du prochain bulletin municipal devront être finalisés pour la fin du mois de novembre.

Commission fête et cérémonies.

Madame Carine Raffin-Peyloz et madame Agnès Minier informe le conseil municipal sur plusieurs sujets :

Feu d'artifice : Suite à l'annulation du feu d'artifice du 13 juillet 2026 du fait des conditions climatiques, il sera reporté à l'occasion d'une nouvelle manifestation qui aura lieu le 17 octobre 2026. Cette manifestation mettra à l'honneur les services de secours et de protection. Ce sera une journée éducative et informative sur les différents services rendus, les métiers et les mesures à adopter en cas d'urgence. Elle aura lieu au centre de secours à partir de 15h00 avec des animations tout au long de l'après-midi, une restauration à partir de 18h00 et le feu d'artifice à 21h00 suivi d'une soirée musicale.

Réunion fêtes et cérémonies : une commission va être convoquée pour l'analyse et le potentiel renouvellement des fêtes de la commune.

Repas du 13 juillet : les retours ont été très positifs de la part de l'AIT qui gère la partie buvette. Une réflexion aura lieu en commission sur la future organisation de cet événement car l'emplacement derrière la mairie semble avoir été plus apprécié qu'au terrain de sports. Des ajustements seront discutés à cette occasion. La subvention de 1.300€ couvrant les frais engagés par le comité des fêtes sera établie après l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale de mairie.

Marche nocturne 18 septembre : Réunion préparatoire le 8 septembre avec les associations partenaires. Cette marche nocturne sera au bénéfice de l'association Autisme 41. Un nouveau parcours a été défini pour cette année.

Repas de l'âge d'or 18 octobre : Réunion préparatoire le 21 septembre à 19h00. Ce repas est offert aux habitants et habitantes de la commune ayant plus de 68 ans. Les invitations seront remises en main propre par les membres du conseil municipal sur la base des personnes inscrites sur les listes électorales.

Commission cimetière :

Madame Sandrine Guillonnet informe de l'ajout à venir d'un colombarium (6 cases) pour le cimetière de Longpré.

Commission urbanisme :

Monsieur Chalon informe le conseil municipal sur la poursuite du travail concernant le projet de gymnase. Une réunion de présentation est prévue à Saint Amand longpré cette semaine avec le sous-préfet Vincent Le Duff pour préparer la conférence des investisseurs.

Commission commerçants :

Madame Carine Raffin-Peyloz informe de la demande faite lors de l'assemblée générale des commerçants de renforcer la visibilité des commerces notamment sur la R.N.10. Suite à cette demande des discussions ont été démarrées et validées avec l'entreprise Chavigny pour intégrer un panneau de présentation des commerces sur leur parcelle. Ces mêmes discussions vont être engagées avec l'entreprise Depussay Claas pour couvrir les 2 sens de circulation.

Informations diverses :

Mairie provisoire (Maison 1, place du 11 août 1944) : suite à la demande de la mairie, une estimation a été faite par un notaire pour la vente de cette maison qui avait été utilisée comme mairie provisoire pendant les travaux de la mairie. Suite à la réception de cette estimation, le processus de vente de cette maison va maintenant être engagé. L'annonce sera faite sur la page Facebook de la commune.

Tonte le dimanche : Madame Touchard signale qu'un non-respect des horaires de tonte le dimanche lui a été signalé. Il est rappelé que la tonte de la pelouse est tolérée le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00, pas d'utilisation en dehors de ces horaires ni l'après-midi.

Chantier le dimanche : Madame Touchard signale que des travaux avec des nuisances sonores notables ont été réalisés un dimanche matin à partir de 08h00 sur le chantier VSF. Ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune information ou consultation préalable, demande a été faite aux personnes sur le chantier de cesser ses activités.

Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ interroge le public pour savoir s'il y a des questions : pas de question.

L'ordre de jour étant épuisé, Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ lève la séance à 21h20.

Le Maire
Carine RAFFIN-PEYLOZ



Le secrétaire de séance,
Alain HIRON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour copie conforme au registre
Ont signé les membres présents